

---

# PROJET D'AVIS

---

15 février 2018

## **SCHÉMA RÉGIONAL DES FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES 2018-2022**

**Présenté par**  
M. Christophe LEROY

**Résultat du vote**



1 Dans le cadre de ses compétences en matière de politique de formation des secteurs du sanitaire<sup>1</sup>,  
2 du social et du médico-social, la Région propose l'adoption de son Schéma régional des formations  
3 sanitaires et sociales SRFSS 2018-2022.

4 Ce schéma fait partie intégrante du CPRDFOP - Contrat de plan régional de développement des  
5 formations et de l'orientation professionnelle et contribue, en outre, à la stratégie régionale de  
6 santé.

7 C'est à ce titre que dès sa « *Contribution sur le CPRDFOP* » émise en avril 2017, le CESER a réservé  
8 une large place à la mise en perspective de certains besoins liés à l'évolution des métiers dans le  
9 secteur sanitaire et social, par anticipation et en préfiguration du futur SRFSS, afin de pouvoir porter  
10 à connaissance de la Région la position de la société civile et les pistes éventuelles sur quelques  
11 sujets qui revêtent à ses yeux une importance particulière. Le rapport rendu en novembre 2017  
12 « *Accompagner le vieillissement des Normands : un enjeu sociétal au cœur des compétences  
13 régionales* » met également en lumière la nécessité de prendre en compte la problématique  
14 particulière des métiers de l'aide à domicile pour anticiper les besoins en formations sanitaires et  
15 sociales dans une région marquée par le vieillissement de sa population.

16

17 Les grandes étapes et les principaux axes du SRFSS proposé par la Région sont les suivants :

18 A partir d'un état des lieux de l'emploi et des professions des secteurs<sup>2</sup> en région réalisé par le CARIF-  
19 OREF normand, d'un diagnostic stratégique de la situation de l'appareil de formation et des  
20 perspectives d'évolution des activités professionnelles, réalisé avec l'aide du cabinet Amnyos, la  
21 Région a travaillé en partenariat avec les acteurs de la filière ainsi que les Départements pour définir  
22 les leviers d'action et les priorités du schéma.

23 Le schéma se structure autour de 4 axes identifiés à partir des constats et des enjeux normands :

24 • **La structuration de la carte des formations** appuyée sur une meilleure connaissance des  
25 besoins des territoires et des employeurs :

26 Si l'offre de formation régionale apparaît assez bien calibrée par rapport aux besoins d'emploi, des  
27 tensions pourraient apparaître au recrutement dans certaines professions où la pyramide des âges  
28 est vieillissante et la densité de professionnels de la santé et du social est très inégale sur le territoire  
29 normand.

30 **A ce titre, la Région propose** de structurer la fonction d'observation des secteurs pour disposer d'un  
31 outil pérenne d'aide à la décision avec un volet prospectif, ainsi que d'asseoir les partenariats  
32 normands avec l'ensemble des acteurs (Etat, branches professionnelles et leurs  
33 Opca/Opacif/fongecif, Départements, fonction publique hospitalière, Agefiph, Universités,  
34 organismes de formation, étudiants...) au sein d'une instance de gouvernance intitulée « instance  
35 partenariale de concertation et de coopération ».

---

<sup>1</sup> La compétence regroupe : la définition des volumes de formation (avec des DE qui vont du niveau V au niveau I), l'agrément des établissements et de leurs directeurs, le versement des dotations de fonctionnement aux écoles, la gestion et le versement des bourses aux étudiants. Ces formations s'adressent autant au public en poursuite de formation initiale et aux demandeurs d'emploi.

<sup>2</sup> Le poids économique de ces secteurs est important : ils représentent 15,3% de l'emploi total en Normandie.

1 • **Une valorisation des métiers et des formations** pour améliorer l'attractivité :

2 Des déficits d'attractivité dans certains métiers ont été repérés, liés parfois à des faiblesses dans les  
3 processus d'orientation, de même que la difficulté de développer la voie de l'apprentissage dans ces  
4 filières qui pratiquent déjà l'alternance. Par ailleurs, les liens sont à resserrer entre le monde  
5 professionnel et les écoles.

6 **A cet effet, la Région propose** de développer un outil spécifique pour renforcer la connaissance des  
7 métiers dans le cadre du SPRO - Schéma public régional de l'orientation - , et placera cet enjeu parmi  
8 les axes d'un contrat d'objectif à signer avec les branches professionnelles, développera  
9 l'apprentissage en s'appuyant sur le CFA hors les murs dont l'activité sera étendue à l'ensemble de la  
10 Normandie et renforcera enfin les parcours individualisés différenciés vers les DE (VAE, dispenses de  
11 formation pour les titulaires de bac pro des services aux personnes, passerelles entre diplômés).

12 • **Un outil de formation souple et performant** pour s'adapter en permanence aux évolutions des  
13 contextes :

14 Les évolutions constatées sont importantes de même que les virages annoncés de la numérisation et  
15 la poursuite de l'universitarisation ; les enjeux liés au vieillissement de la population bouleversent  
16 également l'exercice des métiers.

17 **A ce titre, la Région veillera** à la qualité des formations et à l'individualisation des parcours et  
18 accompagnera la professionnalisation des acteurs des formations sanitaires et sociales dans  
19 l'adaptation de leurs pratiques pédagogiques aux enjeux de l'évolution des métiers. Un dialogue de  
20 gestion avec les écoles, harmonisé sur l'ensemble du territoire, ainsi que le développement des  
21 échanges de pratiques entre instituts en seront les outils. La transformation numérique des métiers  
22 et l'introduction de la multimodalité dans les formations font partie des axes prioritaires.

23 Un état des lieux du patrimoine immobilier<sup>3</sup> sera également réalisé.

24 • **Un accompagnement des publics pour faciliter leurs parcours :**

25 Les conditions de réussite des étudiants dans les parcours dépendent à la fois de leur orientation, de  
26 la connaissance de la réalité des métiers, de leurs conditions d'accueil dans les formations et chez les  
27 professionnels, des conditions de leur mobilité...

28 **La Région entend** harmoniser le financement des parcours, des bourses et des remboursements des  
29 frais de déplacement lors des stages sur la Normandie et instituera un dispositif particulier pour  
30 favoriser l'installation des masseurs kinésithérapeutes en zone déficitaire ou dans le secteur public.  
31 Elle valorisera l'ensemble de ses dispositifs « jeunesse » auprès des élèves et étudiants du sanitaire  
32 et social avec lesquels des rencontres annuelles seront organisées.

33 Globalement, la Région indique que le suivi et l'évaluation quantitative et qualitative du SRFSS  
34 suivront la même temporalité que pour le CPRDFOP.

35

36

37

---

<sup>3</sup> Il n'y a pas de compétence transférée sur le volet investissement, la Région intervient sur le bâti de façon dérogatoire

1 Au regard des priorités qu'il a soulevées dans ses précédentes contributions et avis, le CESER  
2 souhaite apporter quelques observations sur les propositions contenues dans ce SRFSS.

3 Le CESER est conscient des grandes disparités qui peuvent exister au sein des territoires  
4 infrarégionaux de Normandie. La situation y est parfois très préoccupante, notamment en termes de  
5 démographie médicale : il existe de grands déséquilibres quant à la répartition de certains  
6 professionnels de santé.

7 Bien que la démographie médicale ne soit pas du ressort des compétences régionales, le CESER  
8 accorde une attention particulière à cette situation dans un contexte où la demande de soins croît en  
9 parallèle du vieillissement de la population. Il lui semble que cette problématique est insuffisamment  
10 relayée par le schéma des formations sanitaires et sociales.

11 C'est pourquoi le CESER invite la Région à intensifier son action pour y remédier, notamment sur  
12 certaines spécialités de rééducation (kinésithérapeutes, ergothérapeutes, orthophonistes) ainsi que  
13 sur les métiers de l'aide à domicile.

14 La mise en place d'un outil d'observation pérennisé et d'un contrat d'objectif avec la branche  
15 pourrait s'accompagner d'un volet prospectif sur les infra territoires compte tenu du vieillissement  
16 attendu. Il s'agit d'anticiper les nouveaux besoins qui y sont liés en tenant compte, dans l'offre de  
17 formation, des évolutions pressenties dans l'exercice de certains métiers ainsi que dans la  
18 démographie médicale, notamment avec le développement des maisons pluridisciplinaires de santé.

19

20 Afin de mieux appréhender l'action régionale en faveur des formations sanitaires et sociales, le  
21 CESER aurait souhaité disposer de quelques éléments chiffrés, par exemple le budget global estimé  
22 de cette politique sur la durée du schéma, ainsi que les coûts qui restent à charge pour les  
23 organismes et pour les étudiants. En effet, la Région annonce la gratuité des formations mais des  
24 étudiants supportent des droits d'inscription lorsqu'ils accèdent à certaines écoles sur concours, ce  
25 qui ne donne pas une entière visibilité sur les conditions d'accès aux formations et peut  
26 indirectement contribuer à leur manque d'attractivité.

27

28 Le CESER note positivement la volonté de la Région de communiquer et d'informer afin de pallier le  
29 déficit d'attractivité de certains métiers du domaine sanitaire et social, fortement souligné par le  
30 schéma. Mais il indique qu'il ne s'agit pas que d'un problème d'image des métiers et d'information.

31 Le travail doit aussi porter sur :

- 32 • une plus grande lisibilité sur les coûts réels des formations
- 33 • des efforts en direction des étudiants pour faciliter l'accès aux formations lorsqu'elles sont  
34 inégalement réparties sur le territoire (mobilité, logement...)
- 35 • une action régionale dirigée vers les tuteurs afin, par exemple, de les former à communiquer et  
36 promouvoir ces métiers ou encore de leur permettre de disposer de plus de temps pour exercer  
37 leur activité de tutorat dans de meilleures conditions.

38 A ce titre, il apparaît souhaitable d'évoquer les évolutions des métiers liés au vieillissement de la  
39 population (métiers de l'aide à domicile, télémédecine,...) et au développement de l'ambulatoire  
40 en insistant sur les réalités d'exercice des professions.

41 Par ailleurs, le souhait de développer la voie de l'apprentissage dans les formations sanitaires et  
42 sociales impose également un accompagnement spécifique des tuteurs potentiels en raison des  
43 particularités de cette voie.

44

1 Le CESER a noté également l'intention de la Région pour communiquer davantage auprès des élèves  
2 et étudiants du sanitaire et social sur les politiques et dispositifs régionaux visant à soutenir de  
3 manière globale les jeunes, auxquels il est très attaché. Ils concourent également à l'attractivité  
4 des formations et à la réussite des parcours des jeunes. Aussi, le CESER est et restera très attentif à  
5 l'implication de la Région dans les politiques « jeunesse » et aux moyens alloués à ce champ.  
6 Plus globalement, au terme de la réflexion en cours au niveau national sur l'évolution des  
7 compétences en matière d'orientation, il suivra avec le plus grand intérêt les modalités d'implication  
8 de la Région dans l'amélioration des parcours d'orientation des jeunes.  
9

10 Sur le plan méthodologique, enfin, le CESER relève l'absence d'association des membres du CREFOP,  
11 Comité régional emploi, formation et orientation professionnelles, et particulièrement de la  
12 commission CPRDFOP lors de la préparation du schéma, alors que le SRFSS est partie intégrante de ce  
13 contrat. Le dialogue avec les différentes instances concernées de la manière la plus complète  
14 possible permet de tirer le meilleur parti de la concertation. Cette absence a conduit à l'abstention  
15 des organisations syndicales lors de la présentation du SRFSS au Comité plénier du CREFOP de  
16 décembre 2017, il convient de porter cette information à la connaissance des élus régionaux.  
17

18 S'il souhaite souligner favorablement le souci d'évaluation présent tout au long du schéma, le CESER  
19 insiste sur la nécessaire articulation entre « l'instance partenariale de concertation et de  
20 coopération », qui va présider à la vie du schéma, et les instances paritaires du CREFOP tout au long  
21 de sa mise en œuvre et dans les temps d'évaluation et des points d'étapes.  
22 A ce titre, l'autorisation sollicitée par le Président de donner mandat à la Commission Permanente de  
23 la Région pour modifier ce schéma est tout à fait envisageable si l'ensemble des partenaires est  
24 associé au processus d'évaluation conduisant le cas échéant à ces modifications. Le CESER  
25 souhaiterait également être destinataire de ces éléments d'évaluation périodiquement.  
26

27 **En conclusion, le CESER donne un avis favorable à l'adoption du schéma régional des formations**  
28 **sanitaires et sociales.**